



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 13039

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le plan 2008-2012 de lutte contre la maladie d'Alzheimer. La commission présidée par le professeur Joël Ménard a rendu le 8 novembre 2007 ses préconisations pour la mise en oeuvre d'une vaste politique publique visant à prendre en charge et à lutter contre la maladie d'Alzheimer. Il établit dix objectifs, formule vingt-huit recommandations et quarante-huit mesures, relatifs à la recherche au soin et à l'accompagnement des malades. Selon ce rapport, la prise en charge de cette pathologie souffre de nombreuses imperfections et notamment un défaut d'implication des professionnels de santé. Il suggère, afin de remédier à cette faiblesse, la création d'unités de soins spécialisées dans les maisons de retraites et les services de soins de suite et de réanimation. Il lui demande si le Gouvernement entend suivre cette suggestion et favoriser la création de telles unités.

Texte de la réponse

L'individualisation d'unités spécialisées Alzheimer au sein des établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR) constitue une des mesures qui ont été retenues dans le plan Alzheimer 2008-2012. Cette mesure a pour objectif d'accompagner les patients notamment au cours des périodes de crises, d'origine multifactorielle qui se traduisent très souvent par l'apparition ou l'exacerbation de troubles du comportement. L'identification de telles unités au sein de structures de SSR polyvalents ou gériatriques est destinée à offrir une prise en charge spécifique pour les patients jeunes et âgés. Ces unités ont pour objectif de stabiliser les troubles de comportement, grâce à un programme individualisé de réhabilitation cognitive et comportementale, et d'assurer les soins à l'origine de la situation de crise en l'absence d'une indication de court séjour en spécialité d'organe ou de réanimation. Le but final est de permettre le retour au domicile de ces patients. Le plan Alzheimer prévoit ainsi, dès 2008, les financements pour réaliser les travaux nécessaires et recruter les personnels spécialisés (psychomotriciens, psychologues, ergothérapeutes, assistantes de gérontologie) pour 24 de ces unités. La montée en charge se poursuivra sur la durée du plan tant en investissement qu'en renforcement en personnels. À l'échéance du plan, 120 unités de ce type devraient être opérationnelles pour un montant prévisionnel total de 48 millions d'euros environ dont 24 millions d'euros en investissement.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13039

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7964

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4261